

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 24 novembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 16 novembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR,
présents	6	Absents excusés : Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX, Gérald MABILE qui donne pouvoir à Jacky LESUEUR, Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM. Philippe LEVEAUX,
votants	10	
Délibération n°	23/2017	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Objet : RIFSEEP REGIME INDEMNITAIRE - ADJOINTS TECHNIQUES.

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 31/2016 portant sur le régime indemnitaire RIFSEEP, mis en place le 1^{er} décembre 2016. L'arrêté ministériel concernant les adjoints techniques pris le 16 juin 2017, est paru le 12 août 2017 au JO de l'arrêté. Il convient dès à présent de compléter la délibération 31/2016 comme suit :

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

1. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

	Groupes	Plafonds IFSE
CATEGORIE C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS / ADJOINTS TECHNIQUES	
	C1	5600 €
	C2	2500 €

Les montants chiffres, % et montants votés restent les mêmes, seuls l'arrêté des adjoints techniques et les mots « adjoints techniques » dans le tableau ci-dessus sont à rajouter à la délibération déjà prise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le complément de la délibération 31/2016.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 24 novembre 2017 Le Maire,
Patrick DAHLEM

